



Saint-Jérôme le 12 janvier 2022

Environnement et changement climatique Canada
infovehiculeetmoteur-vehiculeandengineinfo@ec.gc.ca

Objet : Commentaires sur le document, « Parvenir à un avenir ZÉRO ÉMISSION pour les véhicules légers : Document de discussion sur l'engagement des intervenants 17 décembre. »

Bonjour,

L'ARPAC est fière de collaborer avec Environnement et Changement Climatique Canada, pour l'atteinte de son objectif d'un avenir zéro émission pour les véhicules légers et vous transmet ses commentaires sur la question : « Quelles stratégies de fin de vie doivent être mises en place pour soutenir nos objectifs environnementaux, tout en atteignant la cible de 100% de véhicules à zéro émission (en 2035) », de la page 7 du document cité en objet, dans la section « Autres considérations » et extrait de la sous-section « Questions pour orienter la discussion ».

PREMIER COMMENTAIRE :

Afin d'atteindre l'objectif de 2035, il faudrait bien informer la population du Canada qu'elle n'a pas à se soucier du recyclage de la batterie de leur véhicule électrique en fin de vie, car depuis plus de 100 ans au pays, notre industrie s'occupe de recycler écologiquement plus d'un million de véhicules chaque année, qu'ils soient à motorisation électrique, à essence, au diesel, au gaz propane et bientôt à l'hydrogène.

DEUXIÈME COMMENTAIRE :

Les propriétaires de véhicules électriques en fin de vie qui veulent s'en départir d'une façon écologique, qu'ils soient des individus ou des entreprises, n'ont simplement qu'à les vendre et/ou les confier à un recycleur, démonteur ou commerçant recycleur de véhicules membre de l'ARC, l'Automotive Recyclers

of Canada, dont l'ARPAC est membre et dont les membres sont audités régulièrement pour vérifier qu'ils sont conformes aux Code Environnemental de Recycleurs Automobiles du Canada, le CERAC, ainsi qu'aux bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage.

TROISIÈME COMMENTAIRE :

En identifiant l'ARC et ses membres pour la gestion de la fin de vie des véhicules électriques, le Canada s'assure que 100 % de leurs batteries seront prises en charge adéquatement. Elles seront inventoriées et vendues pour la réparation des véhicules de même nature, si elles sont en bon état. Elles seront vendues à des entreprises qui se spécialisent dans la fabrication d'équipement de stockage d'énergie. Elles seront vendues à des entreprises qui les remettront à niveau, si elles sont endommagées ou qu'elles ont des cellules à remplacer, qui en diminuent la performance. Elles seront vendues à des entreprises de recyclage de batterie en fin de vie, si elles ne sont pas réutilisables.

QUATRIÈME COMMENTAIRE :

Afin de conserver au Canada les minéraux critiques et stratégiques ainsi que les pièces d'origine usagées provenant des véhicules électriques usagés, endommagés ou en fin de vie et de leurs batteries, nous suggérons au gouvernement de taxer les acheteurs qui en font l'exportation. Ces pièces de remplacement sont essentielles à la réparation des véhicules endommagés ou accidentés canadiens. Ces pièces et ces minéraux font partie de l'économie circulaire de notre pays.

Veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink that reads "Simon Matte". The signature is written in a cursive, flowing style.

Simon Matte, président-directeur général